

**Guillaume Garot**  
Député de la Mayenne  
Maire de Laval

Monsieur Jean-Pierre Laflaquière  
Préfet de la Manche  
3 place de la préfecture  
50009 Saint-lô Cedex

Laval, le 10 juillet 2009

Monsieur le Préfet,

Le débat au sujet de la ligne THT Cotentin-Maine est très présent en Mayenne. De nombreux habitants, agriculteurs et éleveurs s'inquiètent, légitimement, des éventuels impacts des champs électromagnétiques sur leur santé et leur environnement.

Les quelques éléments d'information à notre disposition sur le sujet nous invitent en effet à la plus grande prudence.

Alors que les enquêtes publiques relatives à cette ligne THT viennent d'être prorogées jusqu'au 17 juillet prochain, je souhaite vous réitérer la demande de nombreux Mayennais, directement ou indirectement concernés par la future ligne THT, pour que le principe de précaution soit réellement mis en œuvre à toutes les étapes du processus de construction de la ligne.

Les craintes et interrogations exprimées par les futurs riverains, ainsi que par de nombreuses communes, notamment en termes de protection de la santé publique, doivent en effet être entendues et mieux prises en compte.

C'est en ce sens que j'ai déposé un amendement au texte de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement - adopté en deuxième lecture à l'Assemblée nationale -, qui permet la mise en place de dispositifs de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques menés par des organismes indépendants accrédités. Cet amendement prévoit que ces dispositifs soient financés par un fonds indépendant alimenté par la contribution des opérateurs de réseau émettant des ondes électromagnétiques.

Je considère en effet que seule l'application stricte du principe de séparation entre le financement d'une part, et la mise en place d'un dispositif de surveillance et de mesure d'autre part, permettra de crédibiliser les études de mesure effectuées et d'éviter toute suspicion à ce sujet.

En l'état actuel de la procédure, compte tenu des fortes craintes exprimées et des modifications réglementaires à venir, il apparaît nécessaire, dans l'attente du vote définitif de la loi sur le Grenelle de l'environnement, de suspendre le projet de ligne THT Cotentin-Maine.

Une étude complémentaire pourrait ensuite être engagée, pour mesurer scientifiquement les ondes électromagnétiques produites à partir de telles lignes à Très Haute Tension .

L'Etat agirait ainsi pleinement dans le cadre de ses missions de surveillance, de vigilance et d'alerte en matière environnementale et sanitaire.

Aussi, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'indiquer les mesures envisagées en ce sens et celles que vous comptez prendre pour répondre aux inquiétudes des futurs riverains et communes concernées par la ligne THT.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mon entière considération.



Guillaume Garot